

**Conseil Municipal**  
**Compte rendu de la séance publique du 27 mars 2015**

Date de convocation : 23 mars 2015



L'an deux mil quinze, le vingt-sept mars, à 20 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

*Etaient Présents :* Jean-Claude THEVENOT, Jean-Claude FERRAND, Rémy JOANNAS, Jean-Louis MALATERRE, Eliane PARTY, Corinne BACH, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, Valérie MAUCELI, Patrick DEBOST, Corinne BRAMAS, Jean-Hubert PERNIN, Carlos DA COSTA.

*Absents excusés :*

Etai(en)t absent(s):

Secrétaire élu (e) : Jean Claude FERRAND

Concernant le compte rendu de la séance du 27 février 2015, Mme Party précise que le prix pour les invités au repas des anciens est de 35 €.

✓ *Approbation des comptes de gestion 2014 du receveur : budgets assainissement et général*

Budget assainissement :

Le compte fait apparaître 50 180.17 € nets en recettes de fonctionnement et 37 517.95 € nets en dépenses de fonctionnement soit un solde excédentaire de 12 662.23 €

Le compte fait apparaître 16 530 € nets en recettes d'investissement et 60 094.59 € nets en dépenses d'investissement soit un solde déficitaire de 43 564.59 €.

Résultat déficitaire de l'exercice : 30 902.36 €

Budget général :

Le compte fait apparaître 519 637.34 € nets en recettes de fonctionnement et 438 217.94 € nets en dépenses de fonctionnement soit un solde excédentaire de 81 419.40 €

Le compte fait apparaître 179 779.44 € nets en recettes d'investissement et 263 508.95 € nets en dépenses d'investissement soit un solde déficitaire de 83 729.51 €.

Résultat déficitaire de l'exercice : 2 310.11 €

**Vote : 13 voix pour**

✓ *Approbation des comptes administratifs 2014 du Maire : Budget assainissement et général*

Les comptes administratifs font apparaître les sommes suivantes :

Budget assainissement :

En fonctionnement : 37 517.94 € en dépenses et 50 180.17 € en recettes soit un solde positif de 12 662.23 €

En investissement : 60 094.59 € en dépenses et 16 530 € en recettes soit un solde négatif de 43 564.59 €

Budget général :

En fonctionnement : 438 217.94 € en dépenses et 519 637.34 € en recettes soit un solde positif de 81 419.40 €

En investissement : 263 508.95 € en dépenses et 179 779.44 € en recettes soit un solde négatif de 83 729.51 €

Les résultats sont identiques aux comptes de gestion de receveur. En l'absence de M. Thevenot, Maire, sorti de la salle, M. Ferrand 1<sup>er</sup> adjoint met les comptes administratifs au vote.

**Vote : 12 voix pour**

M. Thevenot réintègre la salle

- ✓ Reprise des résultats 2014 : Budget général et assainissement

Budget assainissement : Résultat de fonctionnement 2014 12 662.23 € auquel s'ajoute le résultat 2013 reporté 102 400 .33 € soit 115 062.56 € reporté en fonctionnement au budget primitif 2015.

Budget général : Résultat de fonctionnement 2014 81 419.40 € auquel s'ajoute le résultat 2013 reporté 75 089.22 € soit 156 508.62 € reporté en fonctionnement au budget primitif 2015.

**Vote : 13 voix pour**

- ✓ Achat parcelle cadastrée A 1064 (ex 201p)

Monsieur Malaterre explique au conseil quelles pourraient être les modifications du stationnement dans la Rue Marsale.

Il précise que l'acquisition de la parcelle A 1064 (ex 201p) d'une contenance de 137 m<sup>2</sup> et la démolition du hangar qui y est construit pourrait permettre de créer un parking planté de quelques arbres et de donner ainsi une respiration certaine à cette artère centrale.

Monsieur le maire ayant consulté les domaines, il en résulte que la valeur de cette parcelle serait de l'ordre de 25 000 € avec un pourcentage de négociation de plus ou moins dix pour cent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour, 1 voix contre (Denis Guyon)

Décide l'acquisition de la parcelle A 1064 (ex201p)

Autorise le Maire à négocier auprès des propriétaires,

Dit que la somme est inscrite au budget,

Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune,

Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cet achat ainsi qu'à la démolition du bâtiment.

- ✓ Vote des 3 taxes

Les taux 2015 sont votés à l'unanimité, identiques à ceux de 2014

Soit	taxe d'habitation	10.73 %
	Foncier bâti	11.58 %

Foncier non bâti      44.59 %

Les taux sont identiques aux taux 2014.

✓ Budgets primitifs 2015

Budget assainissement :

Le budget s'équilibre

En recettes et dépenses de fonctionnement à 160 640.56 €

En recettes et dépenses d'investissement à 187 262.06 €

Budget général :

Le budget s'équilibre

En recettes et dépenses de fonctionnement à 598 921.62 €

En recettes et dépenses d'investissement à 364 450 €

**Vote : 13 voix pour**

✓ SIEA : Groupement de commande pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L337- 9 du Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites au tarif « Jaune » et au tarif « Vert » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le SleA propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les communes, leur CCAS le cas échéant, et les groupements de commune du département de l'Ain.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-jointe en annexe.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (**SleA**). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La commission d'appel d'offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement,

Où cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ✓ accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,
  - ✓ autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
  - ✓ autorise le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
  - ✓ autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Bâgé-le-Châtel.
- 
- ✓ Réhabilitation du réseau d'Assainissement : Choix du Maître d'œuvre

Monsieur le Maire fait part au conseil des différentes offres de Maîtrise d'œuvre reçues pour la réhabilitation du réseau assainissement. Après examen des dossiers le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide la réhabilitation du réseau assainissement,

Retient la proposition du cabinet SAFEGE, offre la plus économiquement avantageuse, pour un montant de 23 520 € HT.

Autorise le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

- ✓ Questions diverses

Monsieur Joannas donne le compte rendu de la commission association (annexe 1)

Monsieur Ferrand donne le compte rendu de la réunion du 5 mars 2015 sur le schéma directeur des eaux pluviales (annexe 2)

Le spectacle de la bibliothèque aura lieu le 13 juin.

TAP : le coût pour la commune sera d'environ 5 000 € pour les salaires des animateurs.

Réunion de la commission scolaire le 2 avril pour l'organisation de la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire a rencontré le directeur de la Maison Familiale Rurale : il s'agit de mettre en place un partenariat pour les tontes et les plantations de massifs sur la commune.

CCAS : 72 convives sont attendus pour le 28 mars à 12 h.

Prochain conseil municipal : 24 avril à 20 h.

La séance est levée à 23 h

## Annexe 1

Réunion du 02 mars 2015

Etaient présents : Chantal CASSECUELLE, Denis GUYON, Patrick DEBOST, Jean Claude THEVENOT et Rémy JOANNAS

Le but de cette réunion était de déterminer le budget prévisionnel

Nous avons évoqué le projet de parcours touristique dans un premier temps sur Bâgé le Châtel puis qui pourrait être étendu aux communes voisines.

Il s'agit en lien avec les amis du site et l'office de tourisme de développer des parcours avec tablettes et visualisation en 2D et 3D de plusieurs sites tout au long de la promenade.

Le coût est estimé entre 30000 et 50000 euros. Il est bien évident que cela ne sera possible qu'avec des subventions et la participation de la communauté de communes.

En ce qui concerne la bibliothèque, nous proposons après la rentrée de septembre d'organiser une manifestation pour que des auteurs de poésie (au sens large) viennent lire leurs textes.

Il s'agit de transposer à Bâgé un « cabaret poétique » existant à LYON, au cours duquel les auteurs lisent des textes de façons très vivante, parfois avec de la musique. La bibliothèque sera bien évidemment associée, reste à déterminer selon quelles modalités. Le coût est faible (frais de transport, repas) les auteurs intervenant gratuitement.

Une autre manifestation est à l'étude pour la fin d'année, un concours de nouvelles et/ou poésies pour lequel nous demanderons la participation également du comité de lecture si les personnes sont intéressées. Pour le prix il pourrait s'agir d'une publication, reste à déterminer le nombre d'exemplaires et les lieux de diffusion.

Pour ces deux manifestations un budget de 1500 euros semble suffisant.

La commission regrette que l'association des commerçants et le comité des fêtes soient toujours en sommeil et appelle chacun à en parler autour de soi pour susciter des vocations.

## Annexe 2

Réunion schéma directeur des eaux pluviales

Compte rendu succinct, de la phase 2 (réunion du 5 mars 2015)

### **Phase 2 conclusions diagnostiques**

- Mesure des débits dans divers emplacements.

Points de mesures et nombre de débit mètres mis en place.

Bâgé la ville 2

Feillens 5

Manziat 4

Replonges 3

- Essais à la fumée.

4 jours d'essai sur 5 communes.

28 branchements en défaut soit 6000 m<sup>2</sup> de surface d'eau parasite dans les canalisations.

Pas de diagnostic sur Bâgé le châtel, réseau en cours de traitement.

Pour Bâgé-le-Châtel un défaut dans un bassin de rétention diamètre du tuyau d'entrée et de sortie identique. (D=400),

Des bassins de rétention seront étudiés sur l'ensemble des communes.

Pour Bâgé-le-Châtel : bassin de rétention proposé à la planche bridon.

(Voir s'il n'y a pas d'impact sur le lotissement de la Griffonnière).

Le rapport de synthèse nous sera transmis.

Le technicien de **Réalité** passera dans les communes fin avril.

Prochaine réunion : Phase 3 programme des travaux (réunion deuxième quinzaine d'avril)